



L'ASSOCIATION DE GESTION CULTURELLE ET
SPORTIVE D'ANGEOT dite « L'ANGELOISE »

ORGANISE SON

1er VIDE GRENIER



LE
**DIMANCHE 05
SEPTEMBRE 2010**
DE 8H00 A 17H00

A ANGEOT

Buvette et petite restauration
sur place.

➔ Emplacements : 8€ les 5 mètres

**VIDEZ VOS CAVES, GRENIERS
ET REALISEZ DE BONNES AFFAIRES !!!**

Renseignements et inscriptions :
03 84 23 82 87 ou associationangeloise@yahoo.fr

Règlement du vide grenier du 05 septembre 2010 :

- Le vide grenier est interdit aux professionnels.
- Les emplacements sont payants, numérotés et attribués au fur et à mesure des réservations.
- Les exposants doivent respecter les emplacements qui leur sont attribués et doivent les rendre dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.
- Les véhicules ne pourront rester sur l'emplacement, un parking est mis à la disposition des exposants.
- Les stands peuvent être installés de 6H00 à 8H00. Passé ce délai, les organisateurs se réservent le droit d'attribuer l'emplacement à un autre exposant.
- Pour des raisons d'organisation et de sécurité, la circulation des véhicules des exposants est interdite dans l'enceinte de la manifestation entre 8H00 et 17H00.
- La vente de boisson et la restauration sont strictement réservées aux organisateurs.
- Il est rappelé aux participants, que la vente dans les brocantes et vides greniers reste ouverte à titre exceptionnel sous condition qu'ils n'écoulent que des objets usagés.
- Le montant payé n'est remboursable qu'en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème avec les services fiscaux ou la SACEM, ou en cas de vol, accident ou dégradation de matériel.

Bulletin d'inscription :

NOM : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone :
Email :

Nombre d'emplacement de 5 mètres à 8€ : Total à payer : €

Pièces à fournir avant le 1^{er} septembre 2010 pour valider l'inscription :

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité.
- Coupon d'inscription dûment complété et signé.
- Chèque bancaire libellé à l'ordre : « association l'Angeloise ».

Inscriptions à envoyer à l'adresse suivante :

**(Association Angeloise – Vide Grenier),
Mme HIRTH, 4 rue du Bois Zélin, 90150 ANGEOT**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter, et atteste sur l'honneur que je n'ai pas participé à plus de 2 vide greniers dans l'année en cours.

Fait à :, le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »